

Magazine trimestriel du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
République du Mali - Bamako / Revue Trimestrielle N°11 Octobre 2005

NOTRE ENVIRONNEMENT

gtz



Le Reboisement
Le Fleuve Niger

CRICJ
Le PAGEEM

Restitution des résultats de la 3ème session du comité chargé de la mise en œuvre de la Convention sur la Désertification (CRIC3)

Organisée par le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales avec l'appui financier de l'ONG Malifolkecenter, le vendredi 05 Août dans la salle de conférence de la Bibliothèque Nationale sis ACI 2000.



Une vue du presidium de gauche à droite Dr. Togola, Mamadou Gakou et Dr. Ute Bottcher

L'objectif de l'atelier était d'informer les services techniques, les ONGs des résultats de la 3ème session du Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention sur la Désertification.

Les cérémonies d'ouverture et clôture ont été placées sous la présidence du Dr Amadou DIALLO, Conseiller Technique au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Les travaux ont débuté par la présentation des participants suivie par deux (2) communications :

- La première présentation portait sur les résultats de la 3ème conférence du comité chargé de la mise en œuvre de la convention sur la désertification (CRIC3) par Monsieur Mamadou GAKOU, Secrétaire Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales et Point Focal national de la CCD.

- La deuxième présentation a porté sur l'expérience de la société civile dans la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté par Dr Ibrahim TOGOLA de Malifolkecenter. Des questions d'éclaircissement ainsi que des

contributions ont été faites par les participants portant, entre autres, sur :

- l'éligibilité des ONGs au FEM pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la lutte contre la Désertification

- le financement des projets allant dans le sens de la synergie entre les conventions ;

- l'existence d'espace de concertation entre le STP et les Collectifs d'ONGs et d'Associations ;

- la lourdeur des procédures d'accès aux financements par la société civile ;
- la capitalisation du savoir faire local

pouvant contribuer à la lutte contre la désertification ;

- le renforcement des capacités de la société civile en gestion des ressources naturelles ;

- le rapport entre le CSLP et la CCD.

Suite à ces différents questionnements et contributions, des réponses très satisfaisantes ont été données par les deux présentateurs.

Les participants ont salué cette bonne initiative du STP/CIGQE et de Malifolkecenter en procédant à la restitution d'une si grande réunion à l'ensemble des acteurs impliqués dans les questions de lutte contre la désertification.



La stabilisation mécanique des dunes est une solution à la lutte contre la désertification

SUJETS SPÉCIFIQUES RELATIFS AU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE EN AFRIQUE

Le processus de mise en œuvre de la Convention en Afrique contribue à accélérer le recours aux processus participatifs par le biais des mécanismes existants, notamment des démarches sexospécifiques. L'effet moteur des ONG et des organisations communautaires est reconnu, mais les autorités aux niveaux national et local ainsi qu'au niveau des districts, les diri-

geants traditionnels et les entrepreneurs innovants jouent un rôle important pour trouver des ressources pour les programmes de gestion durable des terres et/ou promouvoir le respect des lois.

Une participation accrue des communautés à la gestion environnementale, l'habilitation des organisations communautaires et des initiatives locales vigoureuses ont été encouragées par la Convention. Un appui et une meilleure sensibilisation restent nécessaires sur le terrain pour renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières. Le renforcement des capacités et la sensibilisation au niveau local doivent déborder le cadre sectoriel et promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles.

Cependant, les appels et les efforts de mobilisation dans le cadre de la Convention en faveur de démarches participatives peuvent sembler hypocrites s'ils ne sont pas appuyés par un appui financier approprié.

L'accent étant mis sur la société civile, les parlementaires et les autres élus ne devraient pas être ignorés; ils peuvent renforcer l'application des mesures préconisées grâce à leur légitimité politique et/ou leurs pouvoirs administratifs.

CADRES OU ARRANGEMENTS LÉGISLATIFS ET INSTITUTIONNELS

On voit apparaître dans les pays africains des signes encourageants qui montrent que le processus de mise en œuvre de la Convention en général et les mesures préconisées dans les programmes d'action nationaux (PAN) en particulier ont permis, dans certains cas, d'influer sur un environnement porteur par le biais de diverses réformes: progrès dans l'harmonisation de la législation, légalisation des pratiques coutumières et réforme en cours des régimes fonciers grâce aux lois, politiques et règlements récemment adoptés. Cependant, l'application insuffisante des lois sur la gestion des ressources naturelles et sur l'accès à la terre et la sécurité de jouissance semble être

une faiblesse largement répandue.

Des efforts continus sont assurément nécessaires dans les pays africains pour intégrer les programmes d'action nationaux dans les stratégies nationales et les cadres internationaux de coopération tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

L'articulation des programmes d'action nationaux avec les programmes d'action pour l'environnement, la politique d'utilisation des sols, les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies d'investissement ne cesse de s'améliorer pays par pays.



Les défrichements incontrôlés par les agriculteurs pour l'exploitation agricole est une des causes de la désertification

mais cette évolution vers l'intégration reste plus formelle qu'opérationnelle. En outre, la coordination intersectorielle reste à renforcer.

MOBILISATION ET COORDINATION DES RESSOURCES, TANT INTERNES QU'INTERNATIONALES, NOTAMMENT LA CONCLUSION D'ACCORDS DE PARTENARIAT

Les mesures prises par les pays développés parties, par les organismes reliés au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et par le Mécanisme mondial sont plus largement reconnues, témoignant des progrès réalisés dans la première phase du lancement de la Convention en Afrique.

Des difficultés considérables demeurent, notamment pour accéder à des financements extérieurs. Les programmes d'action nationaux ont, au mieux, satisfait aux exigences successives d'une approche partici-

pative, de la coordination et de l'intégration mais, globalement, les partenariats sur lesquels ils ont débouché n'ont pas attiré suffisamment de ressources financières pour combattre la dégradation des terres. On a noté qu'il n'y avait pas suffisamment d'activités réalisées sur le terrain pour éliminer la pauvreté et donner de nouveaux moyens de subsistance.

On a noté également que les investissements qui ont un impact sur la réduction de la pauvreté n'ont peut-être pas été mis à l'actif du processus découlant de la Convention.

De plus en plus de pays africains prennent des dispositions pour intégrer les activités relatives à la Convention dans leurs budgets nationaux. Il faut renforcer cette évolution parce que la tendance actuelle à la fourniture d'une aide par un appui budgétaire direct et des arrangements de financement commun fait ressortir la nécessité d'un engagement plus ferme des pouvoirs publics en faveur des secteurs pertinents.

Il faudrait systématiser davantage les efforts visant à intégrer la Convention dans les systèmes de coordination. Les liens établis entre la Convention et les initiatives relatives à la gestion durable des terres, dont celles qui sont prises

dans le cadre du NEPAD ainsi que la programmation et l'exécution de l'Accord de Cotonou conclu entre l'Union européenne et 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ne peuvent déboucher sur des résultats que s'ils font l'objet d'un suivi attentif par les Parties touchées et leurs partenaires.

LIENS ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ET, LE CAS ÉCHÉANT, AVEC DES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT

Des progrès ont été réalisés en Afrique dans le cadre de la Convention pour élaborer une méthodologie commune visant à intégrer les trois Conventions de Rio dans des instruments de planification au niveau national et au niveau des districts. Des efforts limités sont en

cours dans certains pays pour faire connaître la notion de synergie aux utilisateurs des ressources naturelles là où les problèmes relatifs au climat, à la dégradation des terres, à la désertification et à la diversité biologique sont plus faciles à voir que les solutions à y apporter.

Les contraintes institutionnelles au niveau national ne favorisent pas la coopération transdisciplinaire et l'appel aux synergies entre les Conventions de Rio reste largement théorique même si de nombreux pays reconnaissent qu'une approche commune, y compris au niveau des programmes et des projets, renforcerait manifestement la cohérence des cadres nationaux et internationaux de gestion des ressources naturelles.

La coordination multidisciplinaire entraîne des coûts de transaction. Le manque de ressources à allouer aux programmes d'action nationaux entrave la convergence progressive des cadres de programmation concernant l'eau, la gestion des terres et des parcours, les forêts et l'énergie. Cependant, les avantages que des liens intersectoriels présentent pour la protection des écosystèmes vulnérables peuvent favoriser en même temps la réduction de la pauvreté préconisée dans les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

La volonté d'intégrer les programmes d'action nationaux dans les cadres de développement nationaux comme les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) semble générale, mais les moyens à utiliser pour y parvenir restent largement méconnus.

MESURES POUR LA REMISE EN ÉTAT DES TERRES DÉGRADÉES ET LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'ALERTE RAPIDE AFIN D'ATTÉNUER LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE

Selon les informations disponibles, les initiatives de remise en état des terres dégradées à la faveur du reboisement, de la productivité agricole, de l'agriculture et de l'élevage inté-

grés, de la récupération des eaux de pluie, des sources d'énergie renouvelables de remplacement ou de ICCTD/CRIC (3)/9 page 11 l'interdiction de l'agriculture sur brûlis ont produit des résultats positifs. Il s'avère manifestement nécessaire de développer les pratiques les plus fructueuses.

La remise en état des terres dégradées en Afrique est généralement perçue comme un processus à long terme. Par conséquent, il est essentiel d'assurer la viabilité des divers projets, de les analyser et de les évaluer pour que les efforts soient continus et cohérents. L'on s'accorde à reconnaître que des mesures doivent être prises dans ce domaine, notamment pour renforcer les capacités et

économiques en combustible, le reboisement et les industries artisanales, pour donner aux populations de nouveaux moyens de subsistance.

Surveillance et évaluation de la sécheresse et de la désertification

L'établissement de rapports nationaux en Afrique est entravé par l'absence de systèmes normalisés de collecte des données et par le manque de coordination entre les organismes qui stockent l'information. Les progrès réalisés dans l'élaboration et l'utilisation de repères et d'indicateurs, en particulier d'indicateurs de l'état de l'environnement, restent modestes. Le recours au Système d'information géographique (SIG) s'est avéré efficace pour suivre les modifications de la végétation et de l'occupation des sols, mais il n'a guère été utilisé en raison des techniques et des ressources considérables qu'il nécessite. Les profils par pays constituent un outil prometteur pour présenter des données sur la mise en œuvre de la Convention. En passant d'informations sporadiques et dispersées à des données statistiques harmonisées et fiables, on contribuerait beaucoup à renforcer la capacité d'évaluation des organes nationaux de coordination et à faciliter l'examen réalisé dans le cadre du processus découlant de



Les cordons pierreux sont des solutions utilisées par nos paysans afin de lutter contre l'érosion hydrique

améliorer l'accès aux informations scientifiques. En outre, des programmes de mise en valeur des zones rurales et des terres arides doivent être réalisés au moyen d'approches intégrées tenant dûment compte de facteurs sociaux tels que la sécurité d'occupation des terres, le niveau de décentralisation de la planification et de la gestion des ressources foncières, et la possibilité d'offrir de nouveaux moyens de subsistance.

Dans certaines régions, la présence de migrants écologiques ou de réfugiés fuyant des zones de conflit a conduit à lancer des appels à l'adoption de mesures supplémentaires et spécifiques d'ajustement, notamment l'introduction de techniques

la Convention.

Les rapports nationaux ainsi que les profils par pays permettent d'avoir rapidement un aperçu de la situation du pays dans divers secteurs, ce qui peut conduire à reconsidérer l'importance et l'utilité des données et à repérer les lacunes dans l'information, les domaines susceptibles de faire l'objet de travaux de recherche ainsi que ceux dans lesquels il faudrait améliorer et renforcer les capacités.

Le suivi concerté sur le terrain des programmes et projets par les parties prenantes aide à élaborer une approche commune et devrait être encouragé dans le cadre des programmes d'action nationaux. En

établissant des systèmes d'indicateurs et des nœuds d'information à utiliser au niveau local, en étroite collaboration avec les services nationaux de surveillance environnementale et géographique, on pourrait trouver des solutions pour renforcer le suivi à partir de données de référence.

ACCÈS DES PAYS PARTIES TOUCHÉS, EN PARTICULIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, AUX TECHNOLOGIES, CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE APPROPRIÉS

Les conclusions auxquelles sont parvenus le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et le Comité de la science et de la technologie (CST) devraient accélérer le processus de mise en œuvre ; cependant, la contribution scientifique a peu d'effets dans le contexte des programmes d'action nationaux.

Des progrès techniques sont signalés dans des domaines tels que l'amélioration de la productivité agricole, l'irrigation, la conservation des sols et les espèces résistantes à la sécheresse, mais des relations plus systématiques avec les centres d'excellence au Nord devraient renforcer les capacités dans les pays africains touchés qui sont Parties à la Convention.

Il conviendrait de s'attacher tout particulièrement à satisfaire les besoins de connaissance des communautés locales en combinant les connaissances traditionnelles au potentiel offert par les technologies de l'information avancées.

Le renforcement des capacités de gestion du savoir nécessaire dans le contexte en évolution des programmes d'action nationaux favoriserait la mise au point d'outils prévi-

sionnels de gestion de l'environnement et engloberait les domaines suivants : collecte et diffusion des données; renforcement des réseaux d'information sur l'environnement; évaluation participative de la pauvreté ; systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophes naturelles et atténuation des effets de la sécheresse; facilitation de l'accès du public au corpus pertinent de textes de lois, codes et dispositions; enfin, information continue, systématique et à jour sur les sources de financement. En même temps, il faudrait intensifier et élargir à tous les niveaux la collecte, la diffusion, l'évaluation et l'utilisation des connaissances traditionnelles, en particulier par le biais de la coopération Sud-Sud.

MOBILISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET AUTRES FORMES D'AIDE FOURNIES PAR LES INSTITUTIONS ET ORGANISMES MULTILATÉRAUX

La Convention sur la lutte contre la désertification est un élément important du cadre général des efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Notamment du fait qu'elle associe des activités tendant à procurer aux groupes à faible revenu des moyens d'existence durables et à protéger, remettre en état et régénérer les écosystèmes dans les terres arides, l'exécution des PAN contribue à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et aux buts du Plan d'application de Johannesburg.

Si l'on ne modifie pas la manière d'envisager la question du finance-

ment, on ne parviendra pas à obtenir les changements et les résultats nécessaires. Les partenariats pilotes par pays du FEM, de même que le partenariat qu'est fort heureusement en train d'instaurer la Banque mondiale dans le contexte de l'initiative TerrAfrica, annoncent la reprise nécessaire des investissements en vue d'atténuer la

pauvreté rurale. Ces initiatives ont clairement besoin d'être liées à l'application de la Convention et, tout comme la coopération bilatérale et multilatérale, devraient être harmonisées dans le cadre des stratégies nationales de développement.

MOYENS D'AMÉLIORER LES PROCÉDURES DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS

Les procédures de communication d'informations ont évolué et leur complexité s'est accrue depuis l'adoption de la Convention. Un nombre croissant de décisions prises par la Conférence des Parties exigent des Parties, du secrétariat, du Mécanisme mondial, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, ainsi que d'autres acteurs, qu'ils fournissent des informations à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, ce qui contribue à rendre de plus en plus difficile l'application de certaines de ces décisions.

Comme l'attention naguère concentrée sur la mise en place d'institutions s'est reportée sur l'adoption de programmes d'action et leur mise en œuvre, et eu égard à la nécessité de mettre l'accent, dans les rapports, sur une démarche orientée vers les résultats, il est désormais essentiel que les rapports nationaux soient davantage axés sur les questions découlant des programmes d'action, afin que le Comité et la Conférence puissent vraiment mesurer le degré de réalisation des objectifs de la Convention. Il a également été pris acte de la nécessité de renforcer la cohérence des modalités de coordination entre les organes subsidiaires et les rapports qu'ils présentent à la Conférence des Parties, de manière à favoriser la gestion de l'information sur l'évaluation des effets et à tirer parti des résultats des processus en cours de présentation de rapports.

La révision des procédures de communication d'informations, qui va s'engager prochainement, devrait être entreprise parallèlement à l'examen de la mise en œuvre, de manière à ce que cet examen soit en définitive basé sur les résultats et orienté vers l'action.

Le système de suivi de la Convention qui doit encore être mis en place devrait, en dernière analyse, se traduire par la fixation d'objectifs quantifiés et assortis de délais et



L'ensablement est une menace sérieuse pour certains villages du nord

d'une évaluation des coûts en ce qui concerne la lutte contre la dégradation des terres et la désertification dans une perspective à long terme.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCRÈTES CONCERNANT LES NOUVELLES MESURES À PRENDRE AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE

Les conclusions et recommandations figurant dans le présent rapport se fondent sur le cycle d'examen des rapports présentés par les pays d'Afrique qui portent sur la période ayant débuté à l'issue de la première session du Comité, en novembre 2002. Elles reprennent, sous une forme récapitulative, les idées, suggestions et propositions avancées par diverses délégations à la troisième session du Comité en vue de progresser dans la mise en œuvre de la Convention. Sont exposées aux chapitres V et VI les mesures qui pourraient être prises aux niveaux national, sous-régional, régional et international après examen et adoption d'une décision appropriée par la Conférence des Parties, conformément aux dispositions de la Convention.

La deuxième présentation celle du Dr. togola de Malifolkecenter a porter sur : Le Processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires 68 ; Mobilisation et coordination des ressources, tant internes qu'internationales, notamment la conclusion d'accords de partenariat; Mesures pour la remise en état des terres dégradées et la mise en place des systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets de la sécheresse; Accès des pays parties touchés, en particulier les pays en développement, aux technologies, connaissances et savoir-faire appropriés ; Conclusions et recommandations concernant certaines questions liées à la mise en œuvre de la convention au niveau mondial.

Il convient d'encourager la mise en place de systèmes de surveillance au niveau local et l'adoption d'indicateurs arrêtés d'un commun accord, avec la participation d'organismes scientifiques et techniques, étant donné que l'élaboration de normes qui en résultera permettra sans aucun doute aux utilisateurs des ressources au niveau local de recueillir et de mettre à profit des informations perti-

nentes et se traduira, par conséquent, par une amélioration de la prise de décisions à l'échelon communautaire.

MOBILISATION ET COORDINATION DES RESSOURCES, TANT INTERNES QU'INTERNATIONALES, NOTAMMENT LA CONCLUSION D'ACCORDS DE PARTENARIAT.

Une aide financière devrait être accordée aux pays parties touchés d'Afrique qui n'ont pas encore élaboré leur programme d'action national pour leur permettre de le faire pour la fin de 2005.

Les efforts déployés par les pays africains pour accroître l'ampleur de leurs ressources financières nationales et pour attirer les investissements dans les secteurs qui intéressent la lutte contre la désertification doivent encourager les activités financièrement profitables à court ou à moyen terme et offrant des avantages pour les investisseurs privés.

La tâche difficile qui consiste à intégrer la gestion durable des terres dans les plans et budgets établis aux niveaux national, sectoriel, des districts et des donateurs exige un renforcement des capacités de planification des projets et une amélioration des compétences en matière de négociation, une coordination intersectorielle et l'instauration de partenariats public-privé aux fins de l'investissement dans les zones arides, dans le but d'assurer au bout du compte la viabilité financière du processus de mise en œuvre.

Pour améliorer la gestion des ressources naturelles transfrontalières, il faut pouvoir bénéficier d'un appui sous forme de ressources humaines et financières de la part des institutions compétentes au titre des programmes sous-régionaux et régionaux. Le potentiel dont disposent les réseaux thématiques - lesquels pâtissent actuellement d'un sous-financement - pour tirer parti de la gestion des connaissances en Afrique doit lui aussi être maintenu.

Le succès de la mise en œuvre de la Convention dépend non seulement des investissements dans les projets mais aussi des investissements dans les ressources humaines grâce à un renforcement des capacités à long



La très forte exploitation des sols agricoles occasionne la dégradation des terres

terme qui permette aux populations locales de s'approprier le processus. Il conviendrait de donner la place voulue, dans le contexte des programmes d'action nationaux, régionaux et sous-régionaux au titre de la Convention de même que dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, aux projets de recherche ciblés et/ou aux projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier qui sont axés sur la lutte contre la dégradation des terres et sur l'élimination de la pauvreté.

MESURES POUR LA REMISE EN ÉTAT DES TERRES DÉGRADÉES ET LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES D'ALERTE RAPIDE AFIN D'ATTÉNUER LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE

Pour que les mesures de remise en état des terres dégradées aient les effets à long terme recherchés en Afrique, il faut favoriser la continuité et la cohérence des activités en privilégiant une approche programme.

La viabilité des programmes et des projets passe par un renforcement plus efficace des capacités. Il s'agit entre autres de consolider les institutions, de perfectionner les instruments de gestion, y compris ceux qui permettent de mieux évaluer les projets, de développer les politiques axées sur l'intégration, de promouvoir la participation du public et de mettre en œuvre des projets pilotes susceptibles d'avoir un effet catalyseur.

ACCÈS DES PAYS PARTIES TOUCHÉS, EN PARTICULIER LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, AUX TECHNOLOGIES, CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE APPROPRIÉS.

Un recueil des méthodes existantes d'étalonnage pour les systèmes de

gestion durable des terres et d'information sur l'environnement devrait aider les pays africains à élaborer des principes directeurs et à choisir la base sur laquelle il pourrait être le plus utile, du point de vue du processus de mise en œuvre; d'établir des repères normalisés, il faudrait prévoir des moyens de renforcer la coopération Nord-Sud et de favoriser la coopération Sud-Sud.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT CERTAINES QUESTIONS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU NIVEAU MONDIAL

Examen du processus et des procédures de communication des informations, y compris le processus et les procédures visant à améliorer la qualité et la présentation des rapports Il devrait être demandé au FEM et à ses organismes d'exécution/de mise en œuvre d'envisager d'apporter en temps utile, comme ils l'ont fait pour l'établissement des rapports des pays africains, un appui financier complet et sans réserve au cours de la prochaine phase du cycle de présentation des rapports au Comité pour les autres pays qui sont visés aux annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional, qui feront part de leurs données d'expérience à la cinquième session du Comité.

Une version révisée du Guide existant devrait, en tant que de besoin, faire ressortir les enseignements tirés, l'impact constructif des mesures prises, ainsi que les moyens d'évaluer les méthodes préconisées et de développer les pratiques optimales et les mesures avantageuses pour tous, le but étant d'améliorer le transfert des informations sur lesquelles puissent s'appuyer les décideurs à tous les échelons.

La Conférence des Parties souhaitera peut-être inviter le CST, par l'intermédiaire de son groupe d'experts, à s'attacher à améliorer les profils de pays de sorte que les données quantitatives issues des activités de suivi et d'évaluation de la dégradation des terres et de la désertification soient plus fiables et, ce faisant, à établir des modes de présentation - normalisés, autant que faire se peut des indicateurs biophysiques et socioéconomiques, qui seront soumis aux Parties pour adoption.

Aux fins de l'établissement des profils de pays parties touchés dans le cadre

de la Convention, il conviendrait :

- I) de saisir, dans l'éventail des profils environnementaux de pays, les données, statistiques et évaluations pertinentes concernant les paramètres biophysiques et socioéconomiques ;
- II) de mettre à jour les données et de les présenter de telle manière qu'il soit possible de comparer les résultats au fil des années dans des domaines qui intéressent spécifiquement le processus de mise en œuvre ;
- III) d'établir des cartes des "points chauds" à surveiller plus étroitement;
- IV) de dégager les tendances et les repères et de mettre en lumière les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de gestion durable des terres et de lutte contre la désertification.

Afin d'améliorer les rapports des pays parties développés, il conviendrait d'inscrire à l'ordre du jour de la septième session de la Conférence des Parties la question de la mise au point des rubriques à prévoir dans les profils de pays établis dans le cadre de la Convention.

La collecte de données dans les domaines transdisciplinaires ayant un rapport avec la mise en œuvre de la Convention ainsi que leur normalisation et leur analyse répondraient aux besoins de tout un éventail de collectifs regroupant plusieurs parties prenantes à l'échelon des gouvernements, des milieux scientifiques et des organisations non gouvernementales. Il s'agit d'assurer ainsi un financement adéquat et prévisible pour l'établissement des rapports nationaux. Efficacité et utilité des mesures prises en faveur des utilisateurs finals des ressources naturelles.

L'intégration des programmes d'action nationaux dans les DSRP sert plusieurs objectifs et devrait être un moyen concret de répondre sur le plan analytique et dans la pratique aux demandes émanant de la base ; elle devrait associer les autorités locales, les ONG et les collectivités à la recherche de démarches permettant de remédier à la dégradation des terres et à la désertification. Des méthodes et des outils définis d'un commun accord s'imposent pour pouvoir reproduire ce qui a été fait et étudier la répartition géographique de la pauvreté.

De même, le suivi des programmes correspondants devrait être décentralisé afin de permettre à ceux qui utilisent les terres de faire connaître leur réaction et de procéder à une évaluation

de la pauvreté de type participatif.

Les gouvernements et les organismes donateurs devraient donc considérer les programmes d'action nationaux comme un outil pour lutter contre la pauvreté en milieu rural et leur accorder toute l'attention voulue dans leurs cadres de coopération dans les pays touchés en vue d'orienter les investissements vers des programmes d'élimination de la pauvreté en milieu rural, et d'atteindre les utilisateurs finals des ressources naturelles.

L'appui au pastoralisme nomade dans les zones arides devrait bénéficier d'un rang de priorité plus élevé dans le cadre du processus découlant de la Convention compte tenu des modes de gestion adaptés propres à ceux qui pratiquent cette forme d'élevage et du savoir traditionnel dont ils sont détenteurs et qui leur permet de subsister dans les conditions particulières qui sont celles des zones arides. Le pastoralisme et l'utilisation durable des pâturages extensifs sont des questions que la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires devraient donc suivre de très près.

Synthèse des meilleures pratiques, de l'expérience acquise et des enseignements tirés et moyens de promouvoir la mise en commun de données d'expérience et l'échange d'informations entre les Parties et toutes les autres institutions et organisations intéressées.

La surveillance et la gestion des connaissances dans le cadre de la Convention devraient être l'occasion de renforcer le cadre de référence intégré pour la gestion des ressources naturelles, d'établir des normes, d'énoncer des principes et d'élaborer des lignes directrices ou des outils axés sur des programmes faisant appel à la participation et aux synergies sur le terrain, ainsi que de contribuer à l'intégration des questions relatives aux terres arides dans les stratégies de développement nationales, notamment les DSRP.

En application de la décision 8/COP.4, le Comité devrait, à sa cinquième session, poursuivre dans le cadre d'une table ronde l'examen de la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la

Convention (la "Déclaration de Bonn") en se penchant sur les trois domaines d'action stratégiques restants, à savoir: la gestion durable de l'utilisation des terres, y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées; la mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables; et la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Dans l'avenir, la Conférence des Parties voudra peut-être envisager de définir sous la forme d'un tableau des possibilités d'action et des mesures pratiques en vue de la surveillance périodique des progrès enregistrés dans les six domaines stratégiques énoncés dans la Déclaration, l'idée étant de donner une description sommaire des questions relatives à la viabilité et de repérer les objectifs intermédiaires dans une perspective à long terme.

Nouveaux problèmes et difficultés liés à la mise en œuvre de la Convention et ajustements à apporter au processus d'élaboration et à l'exécution des programmes d'action

Il est très difficile de faire la liaison entre les programmes d'action nationaux (PAN) et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) bien que les uns et les autres aient des objectifs analogues. Les PAN sont un processus évolutif qui devrait contribuer graduellement à l'intégration d'une gestion durable des terres et de l'eau dans les DSRP et/ou les stratégies de développement nationales. Ce potentiel doit être exploité notamment par un appui aux coûts de transaction de la coordination, du renforcement des capacités dans les domaines sur lesquels porte la collecte de données, de la recherche analytique et de la programmation des investissements transsectoriels eu égard à la répartition spatiale de la pauvreté. La surveillance des cadres directifs et législatifs existants et l'analyse des lacunes, suivie de la proposition d'initiatives susceptibles d'être le catalyseur d'une convergence des programmes, sont des étapes clés de l'intégration des PAN dans les DSRP dès lors que l'on veut établir pour ces derniers des objectifs écologiques.

Les PAN en évolution devraient

comporter le cas échéant des stratégies visant à réduire les facteurs incitant aux migrations et réinstallations forcées, liées à la pénurie des ressources environnementales dans des écosystèmes vulnérables, et promouvoir des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Il conviendrait d'élaborer, aux échelons régional et sous-régional, des mécanismes de règlement des conflits transfrontières, en particulier ceux qui découlent d'une rivalité entre différents groupes pour l'accès aux ressources naturelles, afin de limiter l'impact de tels conflits sur les mouvements de migrants écologiques.

Le cadre macrolégislatif dans lequel s'inscrit le processus de mise en œuvre de la Convention doit mettre plus fortement l'accent sur l'importance d'un régime juridique sûr pour la réduction de la pauvreté par la



L'exploitation du bois d'œuvre, du bois de service pour les besoins de construction etc. constitue l'une des causes de la déforestation.

promotion des investissements nationaux et étrangers, d'une part, et pour la promotion de pratiques visant une utilisation durable des terres grâce à un régime foncier sûr et rationnel, d'autre part.

Afin de promouvoir les initiatives visant à favoriser les synergies à tous les niveaux, la Conférence des Parties pourrait demander qu'une étude ou une évaluation soit entreprise aux fins de mesurer l'impact de la dégradation des terres sur l'appauvrissement de la diversité biologique et sur l'évolution du climat et préconiser une harmonisation des systèmes d'information et d'évaluation géographiques, une approche globale des systèmes d'alerte rapide, une plus grande intégration des études socioéconomiques sur le coût de l'inaction

dans les domaines relevant des Conventions de Rio, la formation de la main-d'œuvre nécessaire et la mobilisation de moyens de financement suffisants provenant de sources nationales et, s'il y a lieu, internationales.

Moyens de promouvoir le transfert de savoir-faire et de technologies.

Les réseaux de programmes thématiques des différents programmes d'action régionaux devraient disposer de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de leur mandat en ce qui concerne l'acheminement des technologies, des connaissances et du savoir-faire voulus aux Parties intéressées, l'échange des enseignements tirés et des meilleures pratiques parmi les pays visés à chacune des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional et entre tous les pays visés à ces annexes, ainsi que les relations à établir entre centres d'excellence.

Il conviendrait de mettre l'accent sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et au sein du secteur privé en vue de promouvoir le transfert de technologies aux petites entreprises, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'eau, avec l'appui de mécanismes de financement prévisibles de portée locale, dont les fonds de roulement et les microcrédits.

En facilitant le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement touchés, les pays développés parties devraient s'attacher davantage à formuler des politiques préférentielles pour encourager leurs secteurs public et privé à transférer de la technologie aux pays en développement parties touchés.

Dans l'optique du développement durable, des travaux supplémentaires doivent être consacrés à l'analyse technique de la valeur des effets de synergie dans les projets, par l'élaboration d'indicateurs d'évaluation.

L'appui des donateurs à la recherche devrait être plus clairement aligné sur les objectifs de la Convention, tels qu'énoncés dans le programme de travail du CST. Des programmes de bourses pour scientifiques postuniversitaires et jeunes chercheurs visant à mieux tirer parti des diverses institu-

tions universitaires spécialisées dans la dégradation des terres et la désertification devraient aussi être soutenus.

Recommandations concernant le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organismes et institutions multilatéraux, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial

L'efficacité du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention dépendra avant tout de sa capacité à fournir une politique générale pour le passage des engagements à l'action dans le cadre du processus découlant de la Convention. La concrétisation d'arrangements portant création de partenariats spécifiques aux pays et dont ceux-ci aient la maîtrise, tels que préconisés dans la décision I/COP.6, devrait être les jalons d'une stratégie consensuelle conduisant à la mise en œuvre intégrale de la Convention. En même temps, les donateurs devraient coordonner leur action en faveur d'un pays donné, notamment au moyen de stratégies nationales de développement et en optant pour la solution du pays donateur chef de file en consultation avec les pays bénéficiaires. L'idée de partenariats pilotes de pays, du FEM, constitue un important progrès à cet égard et devrait être appuyée par des arrangements de cofinancement faisant appel à d'autres sources, notamment nationales et internationales, dans le cadre de stratégies nationales de développement.

Le Mécanisme mondial et les membres de son Comité de facilitation devraient jouer un rôle important en repérant, au cas par cas et pour des pays précis, des points d'entrée dans les processus et modalités de financement international.

Les pays en développement parties touchés et les autres pays parties visés aux annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional, autres que les pays d'Afrique, qui n'ont pas encore élaboré leur PAN devraient recevoir un soutien financier pour en achever la mise au point avant la fin 2005.

Engagement politique et sensibilisation

L'année 2006 ayant été proclamée Année internationale des déserts et de la désertification, une action s'im-

pose à tous les niveaux en vue de promouvoir l'engagement politique, la mobilisation et la sensibilisation en faveur d'une gestion durable des terres dans le cadre de la Convention. Les Parties sont invitées à faire rapport sur leurs activités à la huitième session de la Conférence des Parties.

Le Sommet de septembre 2005 qui sera consacré à un bilan des réalisations des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire devrait faire ressortir l'ampleur réellement mondiale du problème de la gestion durable des terres et de la lutte contre la désertification, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 7 (assurer un environnement durable) et l'objectif 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim).

Pauvreté et vulnérabilité environnementale



La coupe abusive des bois pour faire du charbon est très souvent incontrôlée, c'est pourquoi des espèces endémiques en font les frais

La vulnérabilité environnementale s'accroît lorsque la viabilité écologique n'est pas maintenue et que les moyens de subsistance sont menacés, ce qui peut provoquer des catastrophes naturelles, une émigration, ou accroître le risque de conflits pour l'utilisation de ressources qui s'amenuisent. La pauvreté et la vulnérabilité environnementale, qu'il faut suivre de très près, sont interdépendantes.

Face à l'accélération de la dégradation des terres et des mouvements migratoires, des analyses pluridisciplinaires et des recherches transdisciplinaires visant à mettre en évidence les articulations cruciales doivent

créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un système d'alerte rapide en cas de crise humanitaire et faciliter l'application de politiques à caractère anticipatif.

Les stratégies de subsistance des ménages et la mobilisation locale face à une nouvelle forme de vulnérabilité liée à la dégradation des terres sur fond de changements climatiques ne permettront pas de remédier au problème sans l'appui des mesures législatives et des efforts de développement voulus.

A la fin des débats, quelques recommandations ont été formulées.

1- L'instauration d'une culture de restitution à un grand auditoire des conclusions des réunions internationales auxquelles les représentants des services techniques et de la société civile participent ;

2- La recherche des stratégies de mobilisation des ressources financières pour l'organisation des séances de restitution des résultats des différents travaux de lutte contre la désertification ;

3- L'organisation d'un atelier de formation sur le programme opérationnel du FEM.

Les travaux ont pris fin par les mots de remerciement du représentant du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Conformément à sa mission de suivi et d'information du public sur les Conventions Accords et Traités signés et ratifiés par le Mali, le STP/CIGQE a organisé avec l'appui financier de l'ONG Malifolkcenter un atelier de restitution des résultats du CRIC3. Cette restitution

qui concerne les projets de décision qui ont été discutés lors de la 3ème session du CRIC3 et qui seront adoptés au cours de la septième Conférence des Parties (COP7) a été organisée à l'intention des partenaires ONGs, des services techniques de l'Etat et de la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les partenaires au développement.

Le présent document est un extrait du rapport du Comité sur sa troisième session tenue à Bonn du 2 au 11 Mai 2005.

Rassemblée par : CM THIAM
STP/CIGQE